

LE BUS DES FEMMES

Association régie par la loi de 1901
58 rue des Amandiers
75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

LE BUS DES FEMMES

Association régie par la loi de 1901
58 rue des Amandiers
75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association LE BUS DES FEMMES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE BUS DES FEMMES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association comptabilise des provisions pour couvrir les risques liés au personnel, tels que décrits dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par l'association pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la situation.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Malakoff, le 18 mai 2026
Le commissaire aux comptes
IN EXTENSO IDF AUDIT

Caroline DORIZON
Associée

Bilan Actif	Exercice N (selon ANC 2023-03)			Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation Incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	243 769	96 834	146 935	175 479
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 616		3 616	3 342
TOTAL (II)	247 385	96 834	150 551	178 821
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Créances :				
Créances clients, usagers et compte rattachés	5 500		5 500	
Créances reçu par legs ou donations				
Autres créances	32 343		32 343	382 122
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement :				153
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	533 637		533 637	454 537
TOTAL (III)	571 480		571 480	836 811
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	818 865	96 834	722 031	1 015 632

Bilan Passif	Exercice N (selon ANC 2023-03)	Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	6 873	6 873
Report à nouveau	10 417	(38 304)
Excédent ou déficit de l'exercice	35 542	48 722
Situation nette (sous total)	52 833	17 291
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	142 611	182 975
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	195 444	200 265
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	183 812	123 812
TOTAL (II)	183 812	123 812
PROVISIONS		
Provisions pour risques	162 540	170 300
Provisions pour charges	2 755	2 755
TOTAL (III)	165 295	173 056
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	35 171	26 080
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	131 309	163 419
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	11 000	329 000
TOTAL (IV)	177 480	518 499
Ecart de conversion et différence d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	722 031	1 015 632

Compte de résultat	Exercice N (selon ANC 2023-03)	Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)	Variation relative (montant)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	765	80	685
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service	0	16 653	(16 653)
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	544 909	478 138	66 771
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	8 509	4 525	3 984
Mécénats	0	15 000	(15 000)
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières	41 000	59 377	(18 377)
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9 800	2 720	7 080
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 500	0	5 500
Utilisations des fonds dédiés	0	22 919	(22 919)
Autres produits	20 765	1 103	19 663
TOTAL (I)	631 249	600 515	30 734
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	4 556	5 317	(761)
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	154 910	168 846	(13 936)
Aides financières	10 910	10 900	10
Impôts, taxes et versements assimilés	3 607	3 794	(188)
Salaires	229 155	257 069	(27 914)
Cotisations sociales	84 985	95 689	(10 704)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	43 629	26 209	17 420
Dotations aux provisions	2 040	9 800	(7 760)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Reports en fonds dédiés	60 001	16 731	43 270
Autres charges	1 918	993	925
TOTAL (II)	595 710	595 348	361
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	35 539	5 167	30 373
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	3	3	0
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits des immobilisations financières cédées			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL (III)	3	3	0
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL (IV)			
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3	3	0

Compte de résultat	Exercice N (selon ANC 2023-03)	Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)	Variation relative (montant)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	35 542	5 170	30 373
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		60 224	(60 224)
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		16 672	(16 672)
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		43 552	(43 552)
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)	631 252	660 742	(29 490)
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	595 710	612 020	(16 311)
EXCEDENT OU DEFICIT	35 542	48 722	(13 179)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature	12 017	87 354	(75 337)
Prestations en nature			
Bénévolat	31 534	55 443	(23 909)
TOTAL	43 551	142 797	(99 246)
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens	12 017	87 354	(75 337)
Prestations en nature			
Personnel bénévole	31 534	55 443	(23 909)
TOTAL	43 551	142 797	(99 246)

Description de l'objet social, de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association du Bus des Femmes est une association de santé communautaire née dans les années 90, année pendant laquelle l'épidémie de sida était forte. Fondée par des prostituées, elle avait pour objectif d'assurer l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de prostitution, tout en leur offrant un accompagnement vers d'éventuels changements de trajectoire.

Soutenue par l'Organisation Mondiale de la Santé et de nombreux acteurs médico-sociaux, l'association a développé une approche communautaire de santé publique dédiée aux personnes concernées.

- La prévention du VIH, des hépatites et des IST
- La lutte contre l'exclusion et les discriminations
- L'accès aux droits fondamentaux des personnes en situation de prostitution grâce à 2 dispositifs complémentaires :
 - o Allers vers avec des maraudes quotidiennes sur les lieux d'activité
 - o Un local pour l'accompagnement global avec différentes permanences d'accès aux droits santé et sociaux

L'association porte une méthodologie de santé communautaire.

« La santé communautaire » fait partie intégrante de la santé publique en constituant une stratégie au sein des démarches de promotion de la santé. Sa spécificité est d'être populationnelle et non individuelle et de promouvoir et mettre en œuvre une vision globale et de proximité de la santé.

Elle est fondée sur plusieurs grands principes :

- La santé est liée à un ensemble de facteurs (démographiques, géographiques, sociaux, économiques...) qui ne touche pas qu'un individu mais toute une population, i.e. une communauté ; ces facteurs sont répartis de manière inégale entre les territoires ;
- La médecine, les systèmes de soins et les politiques publiques apportent rarement une approche suffisamment globale de la santé ;
- Les comportements individuels sont difficiles à faire changer ; l'implication des « gens » est fondamentale pour parvenir à un changement ; il ne s'agit pas de faire « pour » les gens mais « avec » eux. S'appuyant sur le fait que les changements individuels peuvent être produits par le biais de l'implication dans une action collective, la santé communautaire met en œuvre une action collective locale. Ainsi, le groupe entier transforme ses normes, et une dynamique de changements peut se mettre en place. » (DGS, Direction Générale de la Santé, 2011).

En 2003, la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle a été identifiée comme une problématique prioritaire.

Au tournant du XXI^e siècle et la lutte contre la traite comme l'assistance à ses victimes, majeure et mineures, ont été incluses comme objets associatifs.

L'association milite contre l'amalgame entre prostitution et traite des êtres humains.

La traite des êtres humains est le fait, en échange d'une rémunération ou de tout autre avantage ou d'une promesse de rémunération ou d'avantage, de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir, pour la mettre à sa disposition ou à la disposition d'un tiers, même non identifié, afin soit de permettre la commission contre cette personne des infractions de proxénétisme, d'agression ou d'atteintes sexuelles, d'exploitation de la mendicité, de conditions de travail ou d'hébergement contraires à sa dignité, soit de contraindre cette personne à commettre tout crime ou délit (article 224-4-1 du Code pénal français).

L'association « Le Bus des Femmes » intervient donc dans le champ de la prostitution (majoritairement de rue) et y favorise les processus de travail par lesquels les membres d'une collectivité, géographique ou sociale, conscients de leur appartenance à un même groupe :

- Réfléchissent et s'expriment en commun sur les problèmes de leur santé,
- Participent à l'identification des besoins prioritaires ou des comportements néfastes à l'origine de problèmes,
- Participent activement à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des activités les plus aptes à répondre à ces priorités,
- Prennent en compte l'organisation des pratiques et des attitudes des groupes sociaux concernés.

LE BUS DES FEMMES intervient selon deux modalités différentes :

- Les tournées réalisées grâce à un bus aménagé sur les lieux de prostitution à Paris et petite couronne (prévention, distribution de matériel de prévention, orientations vers les structures de santé, les associations, le droit commun...)
- L'accompagnement au local : accompagnement social, hébergement administratif, pré-insertion et insertion professionnelle, accompagnement santé, convivialité

La file active de l'association est composée de 3 publics principalement :

- Des prostituées en activité de moins de 55 ans (toutes nationalités, tous genres)
- Des prostituées de plus de 55 ans que nous appelons les « seniors »
- Des prostituées ayant choisi d'intégrer un parcours de sortie de prostitution

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LE BUS DES FEMMES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2025, dont le total est de 722 030,95 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 35 542,28 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période de 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/04/2026 par le conseil d'administration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC N° 2014-03 modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modification du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Cet exercice constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modification du plan comptable général (règlement ANC N° 2014-03) et du règlement ANC n°2023-03 relatif à la modification du plan comptable général (règlement ANC N° 2018-06). Ce règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent, tels qu'arrêtés et publiés, sont présentés en fin d'annexe.

Les principaux objectifs du règlement ANC n° 2022-06 et n°2023-03 sont de moderniser et de simplifier les états financiers, d'actualiser la nomenclature des comptes et de faciliter la digitalisation.

Les principales dispositions sont les suivantes :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, correspondant uniquement aux produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels. L'objectif est de limiter les éléments inscrits par nature aux seules écritures comptables d'origine purement fiscale (amortissements dérogatoires, etc.), aux corrections d'erreurs et aux changements de méthode comptable inscrits en résultat.
- La suppression des transferts de charges, avec un reclassement des montants concernés dans les comptes de charges et produits correspondants.
- La modernisation du plan de comptes afin de répondre, notamment, à l'objectif de digitalisation des états financiers.
- La modification du modèle des états financiers, avec la conservation et la mise à jour des deux modèles de bilan et de compte de résultat.
- La modification des informations à fournir dans l'annexe, incluant le regroupement des données par type d'information et la présentation de ces informations au moyen de tableaux normés.

L'impact de ces modifications est le suivant :

Au niveau du résultat d'exploitation :

- Le principe du transfert de charge ayant été supprimé, les indemnités de formation des salariées, affectées en produits d'exploitation pour 2,7k€ en 2024, sont maintenant affectées au crédit des charges d'exploitation (5,1k€ en 2025).

Au niveau du résultat exceptionnel :

- En 2025 les produits sur exercices antérieurs (20,7k€) et la quote-part des subventions virée au résultat (40,4k€) qui représentaient respectivement 35,0k€ et 25,2k€ en 2024 sont remontées en exploitation au niveau des autres produits.
- Les charges exceptionnelles (pénalités et amendes, dons, charges sur exercices antérieurs et honoraire du plan de redressement judiciaire pour un total de 16,7k€ en 2024) sont remontées en 2025 en exploitation dans le poste autres charges pour 1,6k€ et en autres achats et charges externe pour 1,9k€.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix de l'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivants le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- *Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- *Matériel de transport : 4 à 5 ans
- *Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- *Matériel informatique : 3 ans
- *Mobilier : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Fonds dédiés

Des subventions, contributions financières et du mécénat affectées par des financeurs à des projets définis, qui n'ont pu encore être utilisés à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, sont comptabilisés en fonds dédiés lorsque la période financée pour l'action est achevée.

Produits et charges exceptionnels

Le règlement ANC n°2022-06 et n°2023-03 relatif à la modernisation des états financiers a fait évoluer le règlement ANC n°2014-03 et n°2018-06. Ce nouveau texte a opéré une refonte totale de la notion de résultat exceptionnel (et par conséquent de celle de charge et produits exceptionnels).

Ainsi, une charge ou un produit, pour être comptabilisé en exceptionnel, doit désormais :

- soit être directement liée à un événement majeur et inhabituel ;
- soit faire partie des éléments définis comme étant par nature exceptionnels.

Engagement de retraite

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite n'a été signé. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Celle-ci est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,17%
- Taux de croissance des salaires : 2%
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 36,11%
- Table de taux de mortalité : 2%

Le montant de la provision s'élève à 2 755,37 €

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Pour la valorisation du bénévolat, le taux horaire retenu est de 11,88 € de l'heure majoré de charges sociales patronales à hauteur de 13%. En 2025, le bénévolat est valorisé à 31 533,92 €.

Faits caractéristiques de l'exercice

Procédure de redressement judiciaire

En date du 11 juillet 2019, le Tribunal de Grande Instance de Paris a constaté la cessation de paiement au 4 juillet 2019 et a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de l'association.

En date du 28 mai 2020, le Tribunal de Grande Instance de Paris a arrêté le passif à un total de 141 478,94€ et a validé le plan d'apurement des dettes sur 6 annuités progressives jusqu'en 2026.

En date du 09 novembre 2023, le Tribunal de Grande Instance de Paris a validé la demande de modification du plan d'apurement des dettes tendant à allonger la durée de celui-ci pour le porter à 10 annuités progressives jusqu'en 2030.

Réorganisation du personnel

À la suite des litiges qui opposent l'association à d'anciens salariés, la provision exceptionnelle d'un montant de 160 500 € a été maintenue.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Construction sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements et aménagement divers	30 994	15 085		46 079
- Matériel de transport	254 459		69 203	185 256
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 434			12 434
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	297 887	15 085	69 203	243 769
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 342	274		3 616
Immobilisations financières	3 342	274	0	3 616
ACTIF IMMOBILISE	301 229	15 359	69 203	247 385

	Augmentation					Diminution				
	Virements		Entrées			Virements		Sorties		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
- Frais de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles										
- Terrains - Constructions sur sol propre - Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagement des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements et aménagement divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes Immobilisations corporelles			15 085					69 203		
			15 085					69 203		
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières Immobilisations financières		153	122							
		153	122							
ACTIF IMMOBILISE		153	15 207					69 203		

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais de développement - Autres postes d'immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles						
- Terrains - Constructions sur sol propre - Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagement des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements et aménagement divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles	entre 6 et 10 ans	linéaire	21 900	3 733		25 633
	5 ans	linéaire	90 126	37 844	69 203	58 767
	3 ans	linéaire	10 382	2 052		12 434
			122 408	43 629	69 203	96 834
ACTIF IMMOBILISE			122 408	43 629	69 203	96 834

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 41 459 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 616		3 616
Créances de l'actif circulant			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 500	5 500	
Personnel et comptes rattachés	1 209	1 209	
Sécurité sociales et autres organisme sociaux	2 128	2 128	
Divers état et autres collectivités publiques	10 500	10 500	
Débiteurs divers	18 505	18 505	
Charges constatées d'avance			
Total	41 459	37 843	3 616
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
IJSS	43
Total	43

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	6 873							6 873
Report à nouveau	(38 304)	48 722						10 417
Excédent ou déficit de l'exercice	48 722	(48 722)		35 542				35 542
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement	182 975					40 364		142 611
Provisions réglementées								
Total	200 265	0		35 542		40 364		195 444

Fonds Dédiés

Variation des fonds dédiés

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURSEMENTS		MONTANT GLOBAL	DONT FONDS DEDIES CORRESPONDANT A DES PROJETS SANS DEPENSEAU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES
Subventions d'exploitation							
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 - 2019	10 000					10 000	10 000
DRDFE - 2023	97 081					97 081	97 081
FONDATION DECATHLON - 2024	16 731					16 731	16 731
AGASC - 2025		40 000				40 000	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 93 - 2025		15 000				15 000	
ARS - 2025		5 001				5 001	
Total	123 812	60 001				183 812	123 812

Provisions

Autres Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques	170 300	2 040	9 800		162 540
Provisions pour charges	2 755				2 755
Total	173 056	2 040	9 800	0	165 295

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 177 480 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunt obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunt (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 171	29 441	5 730	
Dettes fiscales et sociales	131 309	47 394	83 914	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	11 000	11 000		
Total	177 480	87 835	89 644	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	24 450
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	13 989
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	6 391
FORMATION CONTINUE	1 657
Total	46 487

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
Total			

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	11 000		
Total	11 000		

Notes sur le compte de résultat

Détail concours publics et subvention octroyées

	Concours publics	Subvention d'exploitation	Subvention d'investissement
Union européenne			
Etat		356 545	
Collectivités territoriales		148 000	
CAF			
Autres		40 364	
Total		544 909	

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

	date de l'avantage ou de la ressource	personnalité juridique du contributeur	nature de l'avantage ou de la ressource	caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	mode de paiement	montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Total Etat						0

Subventions d'investissement

Subvention	Montant reçu	Montant HT des acquisitions	Cumul reprise début exercice	Quote part virée au résultat de l'exercice	Cumul reprise fin exercice
SIDACTION	25 000	24 129	24 129		24 129
VILLE DE PARIS - remplacement du bus (2022)	90 000				
DRDFE - remplacement du bus (2023)	55 000	185 256	21 716	37 051	58 767
FONDATION MONOPRIX - remplacement du bus (2023)	25 000				
VILLE DE PARIS - remplacement du bus (2023)	15 256				
VILLE DE PARIS - mise aux normes electricité (2022)	6 903	12 607	3 512	1 261	4 773
PARIS HABITAT - mise aux normes electricité (2022)	3 103				
VILLE DE PARIS - équipements informatiques et numériques (2022)	11 000	6 691	5 833	2 052	7 885
DRIHL - équipement et aménagement du local (2022)	5 000	3 097	3 097		3 097
DRIHL - équipement et aménagement du local (2023)	5 000				
TOTAL	241 262	231 780	58 287	40 364	98 651

L'avoir de 3 103€ reçu de PARIS HABITAT pour financer les travaux de mise aux normes électriques a été comptabilisé en subvention d'investissement.

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	N	N-1
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3	3
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	3	3
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		
Résultat financier	3	3

Résultat exceptionnel

	N	N-1
Produits exceptionnels		60 224
Charges exceptionnelles		16 672
TOTAL		43 552

Autres informations

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 563,20 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Rémunérations allouées aux dirigeants

Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	2 755
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	2 755

Tableau des effectifs

	N	N-1
Effectif au 31/12		
Hommes	3	1
Femmes	5	6
Cadres	2	2
Non cadres	6	5

	CDD	CDI
Mouvement de personnel		
Entrées	7	2
Sorties	6	2

Tableau des parties liées

Personne physique ou société intéressée	IMPACT RESULTAT		IMPACT BILAN		Nature
	facturé par le Bus des Femmes	facturé au Bus des Femmes	Dettes	Créances	
Association Alliance pour une Gestion Solidaire Association Basiliade		36 360 € 25 500 €		3 671 € 25 000 €	convention de mutualisation de moyens convention d'accompagnement vers l'insertion

Bilan Actif

	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)		
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisation Incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Dotations temporaires d'usufruit			
Concessions, brevets, licences logiciels et droits similaires			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles	297 887	122 408	175 479
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Immobilisations financières			
Participations et Créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres	3 342		3 342
TOTAL (I)	301 229	122 408	178 821
ACTIF CIRCULANT			
Stoc et en-cours			
Avance et acomptes versées sur commande			
Créances			
Créances clients, usagers et compte rattachés			
Créances reçus par legs ou donations			
Autres	382 122		382 122
Valeurs mobilières de placement	153		153
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	454 537		454 537
Charges constatées d'avance			
TOTAL (II)	836 811		836 811
Frais d'émission des emprunts (III)			
Primes de remboursement des emprunts (IV)			
Ecart de conversion Actif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 138 040	122 408	1 015 632

Bilan PassifExercice N-1
(selon ANC 2018-06)

FONDS PROPRES	
Fonds propres sans droit de reprise	
Fonds propres statutaires	
Fonds propres complémentaires	
Fonds propres avec droit de reprise	
Fonds statutaires	
Fonds propres complémentaires	
Ecarts de réévaluation	
Réserves	
Statutaires ou contractuelles	
Pour projet de l'entité	
Autres	6 873
Report à nouveau	(38 304)
Excédent ou déficit de l'exercice	48 722
Situation nette (sous total)	17 291
Fonds propres consommables	
Subventions d'investissement	182 975
Provisions réglementées	
TOTAL (I)	200 265
FONDS REPORTES ET DEDIES	
Fonds reportés liés aux legs ou donations	
Fonds dédiés	123 812
TOTAL (II)	123 812
PROVISIONS	
Provisions pour risques	170 300
Provisions pour charges	2 755
TOTAL (III)	173 056
DETTES	
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	26 080
Dettes des legs ou donations	
Dettes fiscales et sociales	163 419
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Instruments de trésorerie	
Produits constatés d'avance	329 000
TOTAL (IV)	518 499
Ecarts de conversion Passif (V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 015 632

Compte de résultatExercice N-1
(selon ANC 2018-06)

PRODUITS D'EXPLOITATION	
Cotisations	80
Ventes de marchandises	
Ventes de biens et services	
Ventes de biens	
Ventes de prestations de service	16 653
Produits de tiers financeurs	
Concours publics et subventions d'exploitation	478 138
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	
Ressources liées à la générosité du public	
Dons manuels	4 525
Mécénats	15 000
Legs, donations et assurances-vie	
Contributions financières	59 377
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 720
Utilisations des fonds dédiés	22 919
Autres produits	1 103
TOTAL (I)	600 515
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises	
Achats de matière première	5 317
Variation de stock	
Autres achats et charges externes	168 846
Aides financières	10 900
Impôts, taxes et versements assimilés	3 794
Salaires et traitements	257 069
Charges sociales	95 689
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	26 209
Dotations aux provisions	9 800
Reports en fonds dédiés	16 731
Autres charges	993
TOTAL (II)	595 348
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	5 167
PRODUITS FINANCIERS	
De participation	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	3
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL (III)	3

Compte de résultatExercice N-1
(selon ANC 2018-06)

CHARGES FINANCIERES	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées	
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL (IV)	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3
Opérations faites en commun	
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	5 170
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Sur opérations de gestion	35 017
Sur opérations en capital	25 207
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	
TOTAL (V)	60 224
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Sur opérations de gestion	16 672
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
TOTAL (VI)	16 672
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	43 552
Participation des salariés aux résultats (VII)	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	
Total des produits (I + III + V)	660 742
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	612 020
EXCEDENT OU DEFICIT	48 722
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Dons en nature	87 354
Prestations en nature	
Bénévolat	55 443
TOTAL	142 797
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	
Mises à disposition gratuite de biens	87 354
Prestations en nature	
Personnel bénévole	55 443
TOTAL	142 797